

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination et de rémunération des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 5 octobre 2016 ;

vu les propositions faites au Département des finances et de la santé par les organismes sollicités ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Commission stratégique pour les proches aidant-e-s

Composition

Article premier Sont nommées membres de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s (CSPA), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 les personnes désignées ci-après :

- Monsieur Daniel Domjan, président ;
- Madame Barbara Blanc, Association Alzheimer Neuchâtel ;
- Madame Cindy Cupillard, Ligue neuchâteloise contre le cancer ;
- Monsieur Robin Delisle, Croix-Rouge suisse Neuchâtel ;
- Monsieur François Dubois, Pro Senectute Arc Jurassien ;
- Madame Laure Galvani, Association neuchâteloise des proches aidants ;
- Madame Véronique Haberey-Knuessi, Association suisse des infirmières et infirmiers ;
- Madame Norma Honegger, Bénévolat Neuchâtel ;
- Monsieur Philippe Krayenbühl, Société neuchâteloise de médecine et Association des médecins de famille et de l'enfance Neuchâtel ;
- Madame Sylvie Le Bail, Association Réseau Orientation Santé Social ;
- Madame Carole Manzoni, Senevita ;
- Monsieur André-Philippe Méan, Info Entraide Neuchâtel ;
- Madame Muriel Monard, Service des ressources humaines ;
- Madame Solange Platz-Erard, Association des communes neuchâteloises ;
- Madame Yasmina Produit, Union syndicale neuchâteloise ;

- Monsieur Patric Savioz, Pro Infirmis Neuchâtel ;
- Monsieur Hans-Christophe Schmidt, Association des communes neuchâteloises ;
- Madame Fedzrije Seiler, NOMAD ;
- Madame Séverine Ummel Débieux, Caritas Neuchâtel ;
- Madame Angelica Torres, Service de la santé publique, secrétaire scientifique et administrative de la commission.

Commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s

Composition

Art. 2 Sont nommées membres de la commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les personnes désignées ci-après :

- Madame Angelica Torres, service de la santé publique, présidente de la commission ;
- Madame Alexia Cantoni, Pro Senectute Arc-Jurassien ;
- Madame Laurence Chapuis, Caritas Neuchâtel ;
- Madame Patricia Ciarrettino, Info Entraide Neuchâtel ;
- Madame Véronique Favre, Association Alzheimer Neuchâtel ;
- Madame Marie-Chloé Inversin, Pro Infirmis Neuchâtel ;
- Madame Christine Kaesermann, Association neuchâteloise des proches aidants.

Rémunération

Art. 3 Les membres des commissions précitées sont indemnisé-e-s conformément à l'arrêté concernant les indemnités de présence et de déplacement des membres des commissions administratives, consultatives, d'examen ou d'experts, du 26 décembre 1972.

Entrée en vigueur et publication

Art. 4 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 9 janvier 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND